

La cigarette électronique, inefficace

TABAGISME Même les patients cancéreux ne profitent pas d'un bonus pour arrêter

- Une première étude prouve qu'elle n'augmente pas le taux d'arrêt du tabac, même chez les patients hyper-motivés par leur maladie.
- Mais d'autres études restent nécessaires.

C'est l'une des études les plus attendues de l'année : la cigarette électronique est-elle vraiment efficace pour aider les fumeurs à arrêter de fumer ? Vendeurs et producteurs de ces nouveaux dispositifs de délivrance de nicotine le prétendent fréquemment, directement ou tacitement. Même si des fumeurs parviennent effectivement à diminuer ou à arrêter leur consommation en utilisant totalement ou partiellement la cigarette électronique, aucune étude n'a jusqu'ici établi un véritable résultat.

Il était donc crucial de vérifier son efficacité auprès de fumeurs a priori très motivés à arrêter la cigarette, en l'occurrence les fumeurs chez qui on a diagnostiqué un cancer. La première étude sur le sujet a été publiée ce lundi matin dans la revue de référence *Cancer*, elle-même publiée par la Société scientifique américaine contre le cancer. Elle conclut malheureusement que la cigarette électronique n'est pas plus efficace pour parvenir à arrêter le tabac que si l'on s'en passe.

Un usage triplé en un an !

« Nous avons étudié la consommation de 1.074 patients atteints

d'un cancer, qui fumaient et qui avaient commencé un programme de cessation tabagique en 2012 et 2013, explique le professeur Jamie Ostrop, du Centre du Cancer de New York. Nous avons constaté une spectaculaire croissance de l'usage de la cigarette électronique chez ces patients, puisqu'elle a triplé entre 2012 et 2013, de 11 à 39 %, à l'image de l'utilisation croissante de ce dispositif dans la population, expose le spécialiste. A cause du risque supplémentaire que leur fait courir l'usage prolongé du tabac, notamment en réduisant l'efficacité des traitements mais aussi en créant potentiellement de nouveaux risques additionnels, tous les patients traités contre le cancer reçoivent le conseil d'arrêter immédiatement de fumer. Ce n'est évidemment pas plus aisé pour ces patients que pour d'autres personnes, même si la motivation peut être plus élevée à cause de leur maladie. »

Pour les spécialistes, l'usage croissant de la cigarette électronique a fait croître les espoirs de pouvoir parvenir plus aisément à l'arrêt du tabac et « a fait émerger de nombreuses questions sur le fait que le dispositif pouvait contribuer ou au contraire miner les efforts pour que davantage de personnes puissent arrêter ».

« Mais force est de constater que le taux d'arrêt du tabac est le même, que l'on utilise ou non la cigarette électronique, explique Jamie Ostrop. Le taux d'arrêt après sept jours est de 44,4 % contre 43,1 % chez les non-utilisateurs. Les utilisateurs de la cigarette électronique étaient plus

dépendants à la nicotine. Mais nous estimons qu'il ne faut pas s'arrêter là et poursuivre les recherches afin de jauger plus largement les bénéfices et les désavantages potentiels de la cigarette électronique pour stopper le tabac dans la population spécifique des patients atteints du cancer. Il est aussi essentiel que tous les spécialistes du cancer incitent leurs patients, ainsi que les autres fumeurs, à arrêter l'usage des cigarettes combustibles et encouragent l'emploi des médicaments approuvés par les autorités gouvernementales du médicament. Ils doivent envoyer leurs patients vers les réseaux de conseil d'arrêt tabagique et fournir des données objectives sur les risques du non-arrêt et du manque d'information réelle sur les bénéfices de l'usage à long terme de la cigarette électronique. » ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

EN BELGIQUE

1 % de la population l'utilise

Selon la Fondation contre le Cancer, la cigarette électronique n'est utilisée quotidiennement que par 0,5 % de la population, et de façon hebdomadaire par 1 %. Les chiffres sont six fois plus élevés en France. En Belgique, les cigarettes électroniques contenant de la nicotine ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont enregistrées comme médicaments et vendues en pharmacie. Aucune des cigarettes électroniques sur le marché n'a obtenu cet agrément.

FR.SO